

MÉMOIRE DU BUREAU DU NDAKINNA DU GRAND CONSEIL DE LA NATION WABAN-AKI DÉPOSÉ AU BAPE – PROJET DE RÉALISATION D'UNE VOIE FERROVIAIRE CONTOURNANT LE CENTRE-VILLE DE LAC- MÉGANTIC

Le 11 mai 2018, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé leur appui au projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il assumera 60 % du financement du projet et que Transports Canada sera l'entité responsable de la supervision du projet.

Dans ce contexte, Transports Canada a entamé des démarches de consultation auprès du Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki et nous a soumis un plan de consultation le 5 juin 2019. De même, une rencontre a été réalisée par des intervenants de Transports Canada le 18 juin 2019 afin de nous présenter le projet, son contexte, les rôles et responsabilités des différents intervenants ainsi que les différentes étapes du projet passées et futures. Cette rencontre a aussi permis au Bureau du Ndakinna de discuter de façon préliminaire des enjeux et préoccupations relativement au projet. Transports Canada s'est engagé dans ce processus de consultation à minimiser les impacts potentiels du projet sur les activités des communautés et à nous tenir informés tout au long du processus.

Le présent mémoire reprend les principales préoccupations, commentaires et réflexions ayant fait l'objet d'une discussion avec Transports Canada dans le cadre de ce processus de consultation distinct. Nous tenons à ce que ceux-ci puissent être portés à l'attention du BAPE dans le cadre de l'exercice de consultation publique actuel, notamment car Transports Canada a été identifié par le promoteur comme étant l'entité responsable de la prise en compte des préoccupations et enjeux des communautés autochtones concernées dans sa communication du 5 mars 2019, en réponse à la question QC-19 du MELCC, relativement à la nécessité de bonifier l'étude d'impact qui ne contenait pas cette information.

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS

D'entrée de jeu, pour pouvoir adéquatement évaluer et atténuer l'effet d'un projet sur les droits et intérêts des W8banakiak, il est préférable que l'étude d'impact de ce dernier traite spécifiquement de cet aspect et y propose des mesures d'atténuation particulières. Néanmoins, les éléments suivants ont fait l'objet d'une discussion avec Transports Canada et nous semblent être les principaux impacts potentiel du projet pour la Nation, et ce, considérant qu'il ne s'agit qu'une modification au tracé d'une voie ferrée existante et non de la construction d'une nouvelle voie. Dans ce contexte très particulier, la procédure de collaboration proposée par Transports Canada pourrait permettre de pallier cette omission.

Impacts sur le milieu biologique

Selon l'étude d'impact, la nouvelle voie de contournement entraînera des impacts sur le milieu biologique, notamment la perte de superficie de végétation terrestre (69,4 ha dont 43,3 ha de milieu humide), l'apport de sédiments dans les cours d'eau et la perte d'habitats pour les oiseaux, faune terrestre et espèces des rives de cours d'eau. Afin de minimiser ces impacts, plusieurs mesures d'atténuation, de compensation et de suivi sont proposées par le promoteur.

Les impacts engendrés par le projet sur le milieu biologique pourraient avoir des conséquences sur les ressources utilisées par les membres et conséquemment sur les activités qu'ils pratiquent. En ce sens, le Bureau du Ndakinna a communiqué cette préoccupation à Transports Canada en vue d'assurer que le promoteur s'engage à mettre en œuvre des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi adéquates et suffisantes, particulièrement pour les espèces d'intérêt pour les activités de chasse et de pêche pratiquées par les W8banakiak.

Impacts sur le patrimoine archéologique et culturel

Selon l'étude d'impact, la nouvelle voie de contournement pourrait compromettre le patrimoine archéologique des quatre zones qualifiées à fort potentiel archéologique. Deux de ces zones situées à l'ouest et à l'est de la rivière Chaudière (no 2 et no 3) sont déjà reconnues d'intérêt pour la Nation par le Bureau du Ndakinna. En ce sens, le Bureau du Ndakinna a communiqué cette préoccupation sur le patrimoine archéologique à Transports Canada afin de voir à ce que le promoteur s'engage à l'informer de toutes découvertes archéologiques concernant le patrimoine historique et préhistorique autochtone.

Par ailleurs, le Bureau du Ndakinna a recommandé à Transports Canada d'évaluer la possibilité de procéder à des sondages pour préciser l'évaluation du potentiel archéologique en vue d'évaluer la pertinence de procéder à des fouilles de manière à protéger le patrimoine archéologique en amont des travaux. Cette approche, en plus de permettre une meilleure application de la séquence d'atténuation des impacts sur la composante du patrimoine archéologique, pourrait diminuer les risques de devoir interrompre le chantier en raison de découvertes fortuites lors des travaux impliquant le remaniement du sol dans les zones à fort potentiel archéologique.

Le cas échéant, le Bureau du Ndakinna a mentionné sa volonté d'être partie prenante aux activités archéologiques concernant des sites autochtones, ou minimalement son intérêt d'avoir accès aux sites d'inventaire ou de fouilles archéologiques lors des travaux, ainsi qu'à l'éventuel rapport archéologique afin de le commenter.

--

La Nation W8banaki est composée de deux communautés, Odanak et Wôlinak, qui regroupent plus de 3000 membres et qui sont situées respectivement aux embouchures des rivières Saint-François et Bécancour, à proximité du fleuve Saint-Laurent. Le Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki a le mandat de représenter les Premières Nations d'Odanak et de Wôlinak en matière de consultations territoriales.